



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A :**

Bid Receiving/Réception des soumissions
RCMP E Division
Procurement & Contracting Unit
14200 Green Timbers Way, Mailstop 909
Surrey, BC, V3T 6P3

**REQUEST FOR
PROPOSAL**

**DEMANDE DE
PROPOSITION**

Proposal to: Royal Canadian Mounted Police

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux : Gendarmerie royale du Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments: - Commentaries :

Title – Sujet Distracted Driver Abatement Solution		Date 2017/09/25
Solicitation No. – N° de l'invitation M2989-5-0062, Amendment 3		
Client Reference No. - No. De Référence du Client		
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	2 :00 pm	PDT (Pacific Daylight Time) HNP (heure avancée du Pacifique)
On / le :	2017/10/11	
Delivery - Livraison See herein — Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein — Voir aux présentes	Duty – Droits See herein — Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à Stephanie Kington		
Telephone No. – No. de téléphone 778-290-2816	Facsimile No. – No. de télécopieur 778-290-6110	
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée	
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur:		
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



This Amendment 003 is being issued as follows:

Questions & Answers 2

Q1) Can you clarify if any member of the RCMP have engaged with any potential supplier bidding on this solution within the past 12 months in meetings, demonstrations, tests or otherwise prior to issuance of this RFP and it's mandatory Criteria noted below. If so, we are requesting this to be made public as to which company(s) were engaged and how the criteria was established. At this point we are concerned that the RFP is potentially targeted to one solution/supplier.

A1) We haven't engaged with any potential suppliers for the past two years. There were some tests done in test and deployed to a couple dozens of MWS in 2013 to gather information or proof of concept. All installations were removed after the tests were completed.

Q2) Given the short time frame we are asking that the response for closing date be moved back 5 days until we have a written response to the above question.

A2) OK

Q3) Question M5 - Annex D. Why do you require Keypads and add on features to be disengaged when the option to simply disengage the screen and its functions automatically means all other features are rendered inoperable?

A3) At the Engaged state, the operator needs to be able to bypass the screen lock by entering a combination of keystrokes. At the Threshold state, the operator will not be able to bypass. How this is accomplished by the solution is irrelevant. See answer A4 for further explanation.

Q4) Question M6 - Annex D. Abatement means abatement, so why would you ask for features which contradict the intended safety solution. The solution to automatically prevent or allow should be predicated upon movement or stopped, not employee judgments. You have that today without the cost. Employees can chose to not use the device or use it. Asking for a mandatory solution that contradicts the RFP since very peculiar as we have not seen this in any other RFP to date.

A4) As Law Enforcement agency, there are certain situations when the operators will need to access the information on the screen, be it the Maps or information of the vehicle /person /occurrence (dangerous to police, etc). Police Officers should not go blindly into potential dangerous situations. So, at the Engaged state, we want to give the operators the ability to make that judgement call whether the situation requires access to the MWS or not. This decision will be logged and could be used as potential evidence. Currently, the operators could be using the MWS's while driving but there is no way to proof it.

Q5) Question 9. Most accidents can be prevented when two people are in a vehicle. Why would you want another employee to become disengaged in a vehicle?

A5) When there are two people in the vehicle, the Solution can be bypassed by requesting shift bypass code from the Supervisor, thus allowing the non-driver full access.



Q6 Question 11. The solution must have a Default configurable foreground display. Why is this mandatory? There is no logic we can see in this request, unless it was a pre-discussed Lock out solution from a meeting with a potential supplier?

A6) We want the Solution to display Mapping to show where the operator should be going. Also, if the Automatic Licence Plate Recognition (ALPR) is used, the operator will need to see the ALPR screen without touching the keys. See answer A4 for further explanation.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN THE SAME.

La modification #003 est publiée ci-dessous

Questions et réponses 2

Q1) Pouvez-vous nous dire si des membres de la GRC ont fait appel à des soumissionnaires éventuels pour cette solution lors de réunions, de démonstrations, d'essais ou autres au cours des 12 derniers mois, avant la diffusion de la demande de propositions (DP) et des critères obligatoires mentionnés ci-dessous? Si oui, nous demandons à ce que le nom des entreprises à qui la GRC a fait appel et la manière dont les critères ont été établis soient rendus publics, car nous craignons que la DP cible une solution ou un fournisseur en particulier.

R1) Nous n'avons fait appel à aucun fournisseur éventuel au cours des deux dernières années. Certains essais ont été menés et un déploiement a été effectué sur quelques dizaines de postes de travail mobiles (PTM) en 2013 pour recueillir des renseignements ou effectuer une validation de principe. Tout ce qui avait été installé a été retiré à la fin des essais.

Q2) Compte tenu du court échéancier, nous demandons le report de la date de clôture de 5 jours, jusqu'à ce que nous obtenions une réponse écrite à la question ci-dessus.

R2) OK

Q3) Annexe D, critère O.05 : Pourquoi exigez-vous que les claviers et les fonctions ajoutées soient désactivés, quand l'option de désactivation de l'écran et de ses fonctions rend inopérables toutes les autres fonctions?

R3) À l'état actif, l'utilisateur doit être en mesure de faire une dérivation pour passer le verrouillage d'écran au moyen d'une combinaison de touches. À l'état verrouillé, l'utilisateur ne pourra pas faire de dérivation. La façon dont cela est accompli par la solution importe peu. Voir la réponse R4 pour de plus amples précisions.

Q4) Annexe D, critère O.06 : Réduire signifie réduire, alors pourquoi demander des fonctions qui vont à l'encontre de la solution de sécurité voulue. La solution empêchant ou permettant automatiquement l'accès devrait être fondée sur le mouvement ou l'absence de mouvement et non sur le jugement des employés. Vous avez déjà cela aujourd'hui sans les coûts. Les employés peuvent choisir d'utiliser ou non l'appareil. Demander une solution obligatoire contredisant la DP semble assez curieux; nous n'avons rien vu de tel dans toute autre DP à ce jour.



R4) Pour un organisme d'application de la loi, il existe des situations où les utilisateurs doivent avoir accès à l'information à l'écran, qu'il s'agisse de cartes routières ou de renseignements sur un véhicule, une personne ou une occurrence (présentant un danger pour les policiers, etc.). Les policiers ne devraient pas se lancer à l'aveuglette dans des situations pouvant être dangereuses. Donc, à l'état actif, nous voulons donner aux utilisateurs la capacité de prendre cette décision, que la situation nécessite ou non l'accès au PTM. Cette décision sera enregistrée et pourrait être utilisée comme élément de preuve. Actuellement, les utilisateurs peuvent se servir du PTM pendant que le véhicule est en mouvement, mais il n'y a aucune façon de le prouver.

Q5) Annexe D, critère O.09 : La plupart des accidents peuvent être évités quand deux personnes se trouvent dans un véhicule. Pourquoi vouloir l'état inactif pour une autre personne dans un véhicule?

R5) Lorsqu'il y a deux personnes dans le véhicule, on peut faire une dérivation en demandant au superviseur un code propre au quart de travail, ce qui donne à l'agent qui ne conduit pas un accès complet.

Q6) Annexe D, critère O.11 : La solution doit permettre de configurer l'affichage en avant-plan par défaut. Pourquoi est-ce obligatoire? Nous ne comprenons pas la logique de cette demande, à moins que ce soit une solution de verrouillage qui a déjà fait l'objet de discussions avec un fournisseur éventuel.

R6) Nous voulons que la solution affiche les cartes routières pour indiquer à l'utilisateur où il doit se rendre. De plus, si l'utilisateur a recours à la reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation (RAPI), il doit être en mesure de voir l'application sans toucher le clavier. Voir la réponse R4 pour de plus amples précisions.

TOUTES LES AUTRES MODALITES DEMEURENT INCHANGEES.